|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.7** | **Document C20/26-F** |
| **29 avril 2020** |
| **Original: anglais** |
|  |
| RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (EG-RTI) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport rend brièvement compte des principaux résultats des première et deuxième réunions du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), tenues les 16 et 17 septembre 2019 et les 12 et 13 février 2020, conformément à la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1379 (Mod. 2019) du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité **à prendre note** du présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[[*Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-146-E.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-146-F.pdf)[*Résolution 1379 (Mod. 2019) du Conseil*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0139/en) |

# 1 Introduction

1.1 Par sa Résolution 1379 (Mod. 2019), le Conseil a décidé de convoquer à nouveau un [Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)](https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-itrs.aspx), ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur, pour procéder à un examen détaillé du RTI, en vue de parvenir à un consensus sur la marche à suivre concernant le RTI, conformément à la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

1.2 Suivant son mandat défini dans la Résolution 1379 (Mod. 2019) du Conseil, le Groupe EG-RTI doit procéder à un examen détaillé du RTI, sur la base des contributions soumises par les États Membres et les Membres de Secteur ainsi que des contributions soumises par les Directeurs des Bureaux, le cas échéant, en examinant chacune des dispositions du RTI et en mettant l'accent sur la version de 2012 du RTI. Cet examen devrait notamment porter sur:

a) l'applicabilité des dispositions du RTI pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des services et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC; et

b) la souplesse, ou le manque de souplesse, des dispositions du RTI pour tenir compte des nouvelles tendances des télécommunications/TIC ainsi que des nouveaux problèmes qui se font jour dans l'environnement international des télécommunications/TIC.

1.3 Par sa Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Conseil d'examiner les rapports du Groupe EG-RTI à ses sessions annuelles et de soumettre le rapport final de ce Groupe, assorti des commentaires du Conseil, à la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

# 2 Activités du Groupe EG-RTI

2.1 Le Groupe EG-RTI a tenu ses première et deuxième réunions au siège de l'UIT, à Genève (Suisse), les 16 et 17 septembre 2019 et les 12 et 13 février 2020.

2.2 Les rapports des [première](https://www.itu.int/md/S19-EGITR1-C-0013/en) et [deuxième](https://www.itu.int/md/S20-EGITR2-C-0013/en) réunions du Groupe EG-RTI ont été approuvés par le Groupe.

2.3 À sa première réunion, le Groupe EG-RTI:

• a approuvé un modèle pour l'examen de chacune des dispositions du RTI (Tableau d'examen), reproduit dans l'Annexe I du rapport;

• est convenu qu'il était loisible aux membres de mener leurs propres consultations ou leur propre collecte d'informations auprès d'autres parties prenantes, conformément au mandat, et que les résultats obtenus seraient compilés et présentés au Groupe au cours des prochaines réunions;

• est convenu que, conformément à son mandat, une note, reproduite dans l'Annexe II du rapport, serait envoyée par le Président du Groupe EG-RTI aux Directeurs des Bureaux pour les inviter à contribuer aux travaux du Groupe;

• a approuvé un programme de travail, reproduit dans l'Annexe III du rapport.

2.4 À sa deuxième réunion, le Groupe EG-RTI a complété le Tableau d'examen (concernant les dispositions du Préambule à l'Article 4), reproduit dans l'Annexe du rapport. La colonne "Résumé des résultats" a été remplie, comme convenu, par les membres durant la réunion, tandis que les deux autres colonnes, respectivement "Applicabilité pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des réseaux et des services" et "Souplesse pour tenir compte des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes qui se font jour", ont été complétées de manière informelle par les Vice-Présidents, en concertation avec les membres de leurs régions, sur la base des contributions reçues et des discussions tenues à la réunion.

# 3 Conclusions

3.1 Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport d'activité du Groupe EG-RTI.

3.2 Au nom du Groupe EG-RTI, le Président remercie personnellement tous les États Membres de l'UIT ayant présenté des contributions et ayant participé aux travaux du Groupe, les Vice‑Présidents, le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général, les Directeurs du TSB et du BR, la Directrice du BDT, et le Secrétariat général, pour leur précieux concours pendant les première et deuxième réunions du Groupe EG-RTI.

 **Président: M. Lwando Bbuku
 (ZAMBIE)**